COMMENT SAISIR DES FONDS EN EUROS POUR UN PORTEFEUILLE EXISTANT. Uniquement pour les contrats d'assurance-vie

Avec la mise à jour 1.0.8, il est désormais possible de saisir les fonds en euros des contrats d'assurance-Vie dans Sweet Bourse.

Cette note explique les modalités à appliquer pour les portefeuilles qui ont été créés dans Sweet Bourse **avant la mise à jour.**

En cas de problème, n'hésitez pas à me contacter via le menu « Assistance » dans l'écran d'accueil.

Informations préalables :

Avant la mise à jour, le total du portefeuille comprenait :

- le montant « Actions » comprenant la somme de tous les titres saisis dans le portefeuille,
- le montant « Espèces » comprenant la liquidité non investie.

Après la mise à jour, le total du portefeuille comprend :

- le montant « Actions » comprenant la somme de tous les titres saisis dans le portefeuille (inchangé),
- le montant « Espèces » comprenant la liquidité non investie (inchangé),
- le montant « Fonds en Euros » comprenant la somme de tous les fonds en Euros saisis.

Dans un contrat d'assurance vie, le montant « Espèces » doit valoir 0 €. En effet, l'argent est investi en totalité dans des fonds en euros ou dans des titres boursiers.

Dans Sweet Bourse, le champ « Espèces » permet de connaitre les montants non encore attribués et qui vont l'être.

Par exemple, prenons le cas où vous vendez des Unités de compte pour 1000 \in , pour les réinvestir intégralement dans un fonds en euros. Lors de la vente du titre dans Sweet Bourse, le montant « Espèces » sera crédité de 1000 \in . Puis, lors de l'achat du fonds en euros, le montant « Espèces » sera débité de 1000 \in . Au final, le montant « Espèces » vaudra 0 \in . Le compte y est !

Si le montant en espèces n'est pas égal à 0, cela peut venir :

- soit que vous avez effectué un versement/retrait sur votre contrat d'assurance vie mais que vous n'avez pas encore saisi cette opération dans Sweet Bourse (dans « Gestion Espèces »),
- soit que vous n'avez pas saisi toutes les transactions, ou que vous avez fait une erreur dans une transaction.

Saisie des fonds en euros :

Voyons maintenant comment saisir les fonds en euros de votre portefeuille <u>existant</u>. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la manière dont vous aviez saisi les données dans Sweet Bourse auparavant :

- <u>Cas 1</u>: Avant la mise à jour, le montant en espèces du portefeuille correspondait au montant de vos fonds en euros. Les fonds en euros n'étaient pas saisis.
- <u>Cas 2</u>: Avant la mise à jour, vous n'aviez pas crédité le montant en espèces du portefeuille du montant de vos fonds en euros. Les fonds en euros n'étaient pas saisis également. Le total du portefeuille ne comprenait donc que la valeur de vos titres boursiers, et ne représentait pas la valeur réelle de tout le contrat d'assurance vie (avec les fonds en euros).
- <u>Cas 3</u>: Avant la mise à jour, vous aviez saisi les fonds en euros dans des titres boursiers fictifs. Le montant de ces titres fictifs « Fonds en euros » correspondait au montant de vos fonds en euros. Le compte « Espèces » est donc nul et le montant total du portefeuille correspond bien au total de votre contrat d'assurance vie.

Cas 1

Avant la mise à jour, le montant en espèces du portefeuille correspondait au montant de vos fonds en euros. Les fonds en euros n'étaient pas saisis.

Ce cas est le plus courant. Dans ce cas, rien de plus simple.

Saisissez l'ensemble de vos fonds en euros normalement en cliquant sur le bouton « **Gestion Fonds en euros** » dans l'écran « Portefeuille ».

A la fin de la saisie, le montant « Espèces « devrait être nul, et le montant « Fonds en euros » devrait correspondre au montant « Espèces » antérieur.

Cas 2 :

Avant la mise à jour, vous n'aviez pas crédité le montant en espèces du portefeuille du montant de vos fonds en euros. Les fonds en euros n'étaient pas saisis également. Le total du portefeuille ne comprenait donc que la valeur de vos titres boursiers, et ne représentait pas la valeur réelle de tout le contrat d'assurance vie.

Le problème de ce cas, est que si vous saisissez les fonds en euros, vous allez débiter le montant en espèces.

Comme précédemment, saisissez l'ensemble de vos fonds en euros normalement en cliquant sur le bouton « **Gestion fonds en euros** ».

Par contre, le montant « Espèces » va être débité du montant « Fonds en euros » saisi et sera donc négatif.

Une fois vos fonds en euros saisis, vous devez donc créditer le portefeuille. Pour ce faire, utilisez le bouton « Gestion espèces » dans l'écran « portefeuille » puis saisissez <u>« Versement ».</u>

Pour le montant à saisir, saisissez l'inverse du montant « Espèces » de manière à le ramener à 0 €. Exemple, si le montant espèces est de « -1250€ », saisissez Versement de « 1250 € »

Cas 3 :

Avant la mise à jour, vous aviez saisi les fonds en euros dans des titres boursiers fictifs. Le montant de ces titres fictifs « Fonds en euros » correspondait au montant de vos fonds en euros. Le compte « Espèces » est donc nul et le montant total du portefeuille correspond bien au total de votre contrat d'assurance vie.

En première étape, vendez tous les titres fictifs représentant vos fonds en euros. Attention, veuillez saisir la vente à la date d'aujourd'hui.

Le montant « Espèces » sera donc crédité du montant de vos fonds en euros.

Saisissez ensuite l'ensemble de vos fonds en euros en cliquant sur le bouton « Gestion fonds en euros ». Attention veuillez les saisir à la date d'aujourd'hui (même date que précédemment).

Le montant « Espèces » sera donc débité du montant de vos fonds en euros.

A la fin de la saisie, le montant « Espèces » devrait donc être nul puisque les opérations s'annulent.

Le montant total du portefeuille devrait correspondre au montant avant la saisie des fonds en euros ;

Nota : il est important que tous soit saisi à la même date pour que les opérations s'annulent mutuellement.